

TARIFS

Année 2017/2018

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le tarif à la demi-heure est basé sur un taux d'effort de 0,13% appliqué sur le quotient familial de chaque famille. Toute demi-heure entamée est due.

Le tarif **plancher** est à 0,22€ – Le tarif **plafond** est à 1,22€

Chaque famille devra fournir un document renseignant son quotient familial à l'inscription de l'enfant. Soit la famille est allocataire de la CAF/MSA est devra fournir son attestation QF sinon elles devront fournir le ou les dernier(s) avis d'imposition(s) du foyer.

Si aucun document n'est fourni, le tarif plafond sera appliqué.

Accueil du Mercredi après-midi

Le tarif est appliqué selon un taux d'effort appliqué au Quotient Familial (QF) soit :

- Le QF * 0.7% pour le premier enfant,
- Le QF * 0.62% pour le deuxième enfant,
- Le QF * 0.54% pour le troisième enfant et plus.

Tarif Plancher : 1,35€

Tarif Plafond : 8,90€

Pour les enfants hors commune ou non scolarisés à Corbeilles, une majoration de 50% est appliquée sur le prix de la 1/2 journée.

Les enfants hors commune mais scolarisés à Corbeilles, bénéficient du tarif « Corbeillois ».

COMMENT CALCULER VOTRE QF ET VOTRE TARIF PERISCOLAIRE POUR 1/2 HEURE

Pour calculer son Quotient Familial (si vous n'êtes pas allocataire CAF ou MSA) à partir d'un avis d'imposition, il faut :

Prendre le montant des revenus annuels imposables *avant l'application des abattements fiscaux* / 12 (mois) = **Total X**

Total X / nombre de part de toutes les déclarations d'imposition (s'il y en a plusieurs) = Quotient Familial

Vous devez ensuite multiplier votre QF par le taux d'effort qui est de 0,13 % pour connaître le tarif périscolaire à la demi-heure.

Pour les inscriptions du soir, un goûter est fourni par la garderie et facturé au prix de 1,17€.